



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/118

**OBJET : APPEL À PROJET PORTANT SUR LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU

Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/118

**OBJET : APPEL À PROJET PORTANT SUR LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-1 portant sur les actions de développement économique,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les délibérations 2020/092 du 28 juillet 2020, 2022/004 du 11 janvier 2022 et 2023/065 du 12 avril 2023 relatives à la composition de la Commission AMI-AOT,

Vu l'appel à projet et ses annexes,

Vu les avis de la commission Développement économique du 13 juin 2022 et du 1^{er} mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En 2022, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a amorcé une réflexion sur la possibilité de mettre à disposition une parcelle relevant de son domaine privé à un porteur de projet en mesure d'y construire un restaurant.

Ce projet répond à un besoin majeur sur la zone d'activité « Technopole Bordeaux Montesquieu » qui ne compte plus aucun restaurant depuis la fermeture du restaurant d'entreprise au cours du premier confinement (mars 2020). Pour répondre aux besoins des salariés de manière provisoire, la collectivité a organisé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour mettre à disposition son domaine privé à des food-trucks.

Dans le cadre de sa compétence portant sur le développement de l'économie et du tourisme et afin d'améliorer l'attractivité du territoire de la collectivité, la CCM a déterminé que la parcelle zonée UY n°699 située à l'entrée de la Technopôle de 17 601m² est la parcelle la plus adaptée à accueillir un projet de restaurant. En effet, elle est idéalement située à l'entrée du site de la Technopôle, ce qui la rend visible et accessible au-delà des heures ouvrées.

Afin de choisir le porteur de projet qui mettra en œuvre ce projet de restaurant, la CCM a décidé de lancer un appel à projet. Celui-ci est joint à la présente délibération et il précise le contexte et les objectifs du projet, le type de porteur de projet recherché, les critères de sélection et l'accompagnement qui lui sera apporté par la CCM.

Une fois désigné lauréat de cette procédure, le porteur de projet devra signer avec la collectivité un bail à construction portant sur la mise à disposition de tout ou partie de la parcelle. Le montant du loyer mensuel est fixé à 3€ au m² de surface d'exploitation.

Le calendrier prévisionnel pour l'appel à projet est le suivant :

- Publication de l'appel à projet : début juillet (dès légalisation de la délibération)
- Date limite de remise des offres : 22 septembre 2023
- Fin de l'analyse : 10 octobre 2023
- Jury : 17 octobre 2023
- Envoi d'une invitation à négocier au candidat retenu : 20 octobre 2023
- Négociation et rédaction du bail : du 23 octobre au 24 novembre 2023
- Conclusion du bail : au plus tard, le 31 décembre 2023



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/118

**OBJET : APPEL À PROJET PORTANT SUR LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT**

Un jury *ad hoc* est désigné pour analyser les offres reçues et retenir le lauréat. Il sera composé de la manière suivante :

- Le Président de la commission AMI-AOT,
- Les membres de la commission AMI-AOT de la CCM complétée par le Vice-président en charge de la commission Développement économique et le Vice-Président en charge de la commission Aménagement du territoire et Urbanisme.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le lancement de la procédure de l'appel à projet et sa publication pour la construction et l'exploitation d'un restaurant,
- Approuve l'appel à projet et ses annexes,
- Approuve les modalités et les conditions de mise à disposition de la parcelle appartenant à la CCM au lauréat de l'appel à projet,
- Autorise le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu à engager la CCM dans le déploiement du projet de restaurant et à signer tout document relatif à ce projet (y compris le bail à construction et ses éventuels avenants) avec le lauréat de l'appel à projet.

Fait à Martillac, le 29 juin 2023



Marie-Louise PRÉVOTEAU
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

